

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE – CHARTRES-DE-BRETAGNE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°5**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.862 du 12 juillet 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chartres-de-Bretagne portant notamment sur un certain nombre d'ajustements des règlements littéral et graphique, visant à prendre en compte :

- l'actualisation du règlement graphique,
- la mise à jour, la création et la suppression d'emplacements réservés,
- les modifications du règlement littéral,
- l'identification des indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLU,
- la mise à jour des annexes.

Madame NERBUSSON Anne, gérante d'agence immobilière, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Chartres-de-Bretagne :

**du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau), aux horaires d'ouverture habituels.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Chartres-de-Bretagne, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°5 du P.L.U. de Chartres-de-Bretagne, à l'adresse suivante : Mairie de Chartres-de-Bretagne – Esplanade des Droits de L'Homme- 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Chartres-de-Bretagne pour y recevoir ses observations, propositions écrites ou orales sur le projet tel que proposé, aux dates suivantes :

- **Lundi 4 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Mercredi 20 septembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 6 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Chartres-de-Bretagne (Tél. 02.99.77.13.30).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Chartres-de-Bretagne pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de Modification n°5 du PLU de Chartres-de-Bretagne pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Chartres-de-Bretagne.